



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/449
14 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 63 b) de l'ordre du jour provisoire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT	3 - 5	2
III. MESURES PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL	6 - 10	3
IV. ACTIVITES SPECIFIQUES	11 - 17	4

* A/44/150.

I. INTRODUCTION

1. En application des résolutions 39/160 et 40/155 de l'Assemblée générale, datées respectivement du 17 décembre 1984 et du 16 décembre 1985, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987. Elle avait été précédée par des travaux préparatoires qui avaient duré plus de deux ans et dont le point de départ avait été la création, en juillet 1985, d'un comité préparatoire 1/. En avril 1986, un groupe de personnalités éminentes dans le domaine du désarmement et du développement, s'était réuni à New York dans le cadre des travaux préparatoires 2/. La Conférence a réuni 150 Etats, qui ont adopté par consensus un document final comportant un programme d'action 3/. Le document final a été incorporé au rapport soumis par la Conférence à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session 4/.

2. Dans sa résolution 42/45 du 30 novembre 1987, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et a prié le Secrétaire général de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés et dans la limite des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du Programme d'action adopté par la Conférence internationale. Dans sa résolution 43/75 B du 7 décembre 1988, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'application de ce Programme d'action.

II. PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

3. Dans le Programme d'action, qui figure au paragraphe 35 du Document final 3/, les Etats participant à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement ont réaffirmé les engagements qu'ils avaient pris en matière de désarmement et de développement ainsi que leur volonté résolue d'adopter, tant individuellement que collectivement, les mesures voulues pour traduire en actes ces engagements, notamment des initiatives sur les plans bilatéral, régional et mondial, en vue du règlement pacifique des conflits et des différends. Ils se sont engagés à poursuivre l'examen des questions liées à la reconversion à des fins civiles de l'industrie militaire et de réaliser des études en vue de déterminer et de faire connaître les avantages qui pourraient découler d'une réaffectation des ressources militaires.

4. En outre, ils sont convenus de continuer à évaluer leurs besoins sur le plan politique et en matière de sécurité ainsi que le niveau de leurs dépenses militaires et d'informer l'opinion publique à ce sujet; d'évaluer la nature et le volume des ressources pouvant être libérées par la limitation des armements et le désarmement; et d'analyser périodiquement les incidences économiques et sociales de leurs dépenses militaires. Ils ont reconnu qu'une opinion publique avertie, organisations non gouvernementales comprises, était appelée à jouer un rôle inestimable en contribuant à promouvoir les objectifs du désarmement et du développement et en assurant une sensibilisation aux rapports entre le désarmement, le développement et la sécurité. Ils ont souligné la nécessité de renforcer le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et du développement.

/...

5. En outre, les Etats ont demandé au Secrétaire général de veiller plus étroitement encore à favoriser et à coordonner l'intégration de l'optique "désarmement-développement" dans les activités du système des Nations Unies. En particulier, ils ont prié instamment l'Organisation des Nations Unies :

a) De promouvoir une connaissance collective des menaces d'ordre non militaire à la sécurité internationale;

b) De mettre sur pied une base de données améliorée et complète sur les dépenses militaires mondiales et nationales;

c) D'analyser les incidences des dépenses militaires sur l'économie mondiale et sur le système économique international et de suivre les tendances des dépenses militaires;

d) De faciliter les échanges de données d'expérience dans le domaine de la reconversion de l'industrie militaire à des fins civiles.

III. MESURES PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL

6. En application de l'alinéa ix) b du paragraphe 35 du Document final de la Conférence, le Secrétaire général a établi, en décembre 1987, une Equipe spéciale de haut niveau du Secrétariat, dont les membres sont : le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (Président); le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales; le Sous-Secrétaire général à la recherche et à la collecte d'informations; et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement (convocateur).

7. L'Equipe spéciale se réunit au niveau des chefs de département suivant les nécessités. Des réunions ordinaires ont lieu au niveau de l'exécution et regroupent les fonctionnaires désignés par chaque département.

8. Les objectifs de l'Equipe spéciale sont les suivants : a) déterminer des priorités à court, moyen et long termes dans le cadre du mandat défini en termes généraux à l'alinéa ix) b du paragraphe 35 du document A/CONF.130/39; b) définir les tâches attribuées aux différents services du Secrétariat; et c) mettre en place des mécanismes en vue de leur collaboration avec le Département des affaires de désarmement.

9. Afin de définir l'ordre de priorité, l'Equipe spéciale a tenu compte des deux grandes considérations suivantes : a) dans sa résolution 42/45, l'Assemblée générale demande que le Programme d'action soit appliqué dans la limite des ressources disponibles; et b) le Programme d'action donne des directives générales à l'intérieur desquelles il faut définir des activités spécifiques. En conséquence, il a été décidé que les programmes et activités à entreprendre pour donner suite à cette résolution seraient mis au point au cours de son application.

10. En mai 1988, l'Equipe spéciale a identifié les domaines suivants, dans lesquels des activités pourraient être entreprises simultanément ou successivement au cours de la période 1988-1990 :

/...

- a) Suivi des tendances des dépenses militaires;
- b) Facilitation des échanges de données d'expérience relatives à la reconversion des industries militaires à des fins civiles;
- c) Promotion d'une connaissance collective des menaces d'ordre non militaire à la sécurité internationale.

IV. ACTIVITES SPECIFIQUES

11. S'agissant du suivi des tendances des dépenses militaires, les activités suivantes ont été entreprises :

a) Pour la mise en place d'une base de données améliorée et complète sur les dépenses militaires mondiales et nationales, le Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales internationales a entrepris une étude pilote des données pour une année de référence, qui seront mises à jour périodiquement. Cette étude a comporté :

- i) L'élaboration d'un cadre théorique d'indicateurs permettant une observation continue des dépenses militaires mondiales et nationales;
- ii) La définition, dans les statistiques des Nations Unies sur la production industrielle, le commerce et la comptabilité nationale, de catégories pouvant concerner les dépenses liées à des activités militaires;

En outre, il faudra s'assurer le concours d'experts des questions militaires et d'économistes spécialisés dans les questions de défense nationale pour mettre en place la banque de données concernant l'année de référence et pour extrapoler les tendances mondiales et nationales. Si les travaux entrepris par le Bureau de statistique dans ce domaine doivent se poursuivre au-delà du quatrième trimestre de 1989, des ressources extra-budgétaires seront nécessaires;

b) Pour le suivi des tendances des dépenses militaires, le Département des affaires de désarmement doit mettre en place un système de références relatives aux sources d'information intérieures et extérieures au système des Nations Unies qui, dans un premier temps, comportera :

- i) Une liste des pays pour lesquels on dispose d'informations sur les dépenses militaires grâce à des sources intérieures et extérieures au système des Nations Unies;
- ii) Un répertoire des sources fournissant ces informations;
- iii) Un répertoire des catégories pour lesquelles ces informations sont disponibles;

Grâce à des fonds extra-budgétaires, le Département des affaires de désarmement a élaboré sur ces sujets un guide des références que l'on peut trouver à la bibliothèque du Département.

c) L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement, se charge d'établir une bibliographie des publications récentes sur les dépenses militaires nationales et mondiales;

d) Le Département des affaires de désarmement étudie également les moyens de recueillir, compiler, rechercher, orienter et stocker les données provenant des sources intérieures et extérieures au système des Nations Unies, y compris les possibilités de constituer des réseaux avec d'autres bases de données intérieures et extérieures au système des Nations Unies.

12. Afin de faciliter les échanges de données d'expérience sur la reconversion de l'industrie militaire à des fins civiles, l'Equipe spéciale a identifié trois domaines d'action : l'emploi, le commerce et l'industrie. Un colloque international concernant les incidences de la limitation des armements sur l'emploi se tiendra en été 1990. Ce colloque sera organisé par le Département des affaires de désarmement avec la collaboration de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la CNUCED et du Fonds monétaire international. Le Fonds soviétique pour la paix a offert son hospitalité et son financement pour la tenue de cette manifestation en Union soviétique.

13. Afin de promouvoir une connaissance des menaces d'ordre non militaire à la sécurité internationale, l'Equipe spéciale a décidé que, dans un premier temps, le Département des affaires de désarmement regrouperait les informations dont le système des Nations Unies disposait. Ensuite, le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales internationales, a élaboré un document d'information retraçant la naissance et l'évolution d'une préoccupation à l'échelle mondiale devant les menaces d'ordre non militaire à la sécurité internationale et faisant ressortir les questions spécifiques qui se posent à ce propos. On peut se procurer ce document à la bibliothèque du Département des affaires de désarmement.

Institutions spécialisées

14. L'Equipe spéciale a appelé l'attention des institutions spécialisées sur l'alinéa ix) a du paragraphe 35 du Document final. Ces institutions seront informées des activités spécifiques entreprises dans leurs secteurs respectifs de coopération et invitées à y participer.

Contacts extérieurs

15. Le Département des affaires de désarmement a multiplié les contacts avec le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales, en application des directives données au Secrétaire général dans l'alinéa ix) du paragraphe 35 du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

16. En avril 1988, la Fondation Friedrich Ebert, de la République fédérale d'Allemagne, a organisé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en

collaboration avec le Département des affaires de désarmement, une conférence de deux jours sur le thème "Désarmement et développement : conditions nécessaires à la paix et à la sécurité dans le tiers monde". Plus de 300 participants, représentant plus de 55 pays, y ont assisté. On peut se procurer un résumé des débats de la Conférence au bureau de New York de la Fondation Friedrich Ebert.

17. En novembre 1989, dans le cadre des Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, sera organisé à New Delhi un atelier portant sur les dimensions non militaires de la sécurité mondiale, auquel le Département des affaires de désarmement a été invité à participer.

Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 51 (A/40/51, et *ibid.*, quarante et unième session, Supplément No 51 (A/41/51), et A/CONF.130/1 et Corr.1.

2/ Voir Déclaration commune du Groupe de personnalités éminentes dans le domaine du désarmement et du développement (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.IX.5).

3/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8.

4/ A/CONF.130/39.
